Explorer un métier pour bien s'orienter

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

CCI ANGOULÊME

Que voudrais-tu faire comme métier ?

Face à la multitude de choix possibles...
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est **LA SOLUTION.**

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

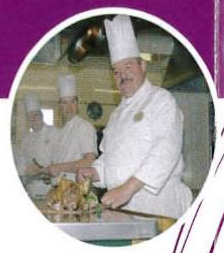

✔ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✔ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT... Ils connaissent certainement des professionnels !

✔ Rendez-vous sur www.angouleme.cci.fr

Pour choisir ton futur métier, le coordonateur Point A est à ta disposition. Il t'aidera à orienter tes choix !

LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !

1. Retirer une convention de stage auprès du conseiller Pôle Formalités Apprentissage de la CCI Angoulême ou la télécharger sur www.angouleme.cci.fr
2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).
3. Signer la convention de stage avec l'employeur en trois exemplaires. La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e).
4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir.
5. Envoyer les trois exemplaires de la convention, au plus tard une semaine avant le début du stage, au Pôle Formalités Apprentissage de la CCI Angoulême.
6. A l'issue du stage, remplir la fiche d'évaluation avec l'employeur et l'envoyer au Pôle Formalités Apprentissage de la CCI Angoulême.

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

Quelle durée ?
1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

Pour qui ?
Collégiens (4ème et 3ème) et Lycéens (quelque soit l'âge)

Quand ?
Pendant les **vacances scolaires**

Dans quelle structure ?
En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales

C'est No limit!

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

CONTACTS

Coordonateur Point A
Jean-Richard LAFFORT
pointA16@poitou-charentes.fr
05 45 90 13 01

Pôle Formalités Apprentissage
apprentissage@angouleme.cci.fr
05 45 20 55 55

CCI Angoulême
27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex
Tél : 05 45 20 55 55, Fax : 05 45 20 55 50, Mail : cci@angouleme.cci.fr
www.angouleme.cci.fr

Soutenu par :

CCI ANGOULÊME

Une initiative :

Point A
Orientation - Apprentissage
un réseau
CCI DE FRANCE